

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Session annuelle  
du Conseil d'administration**

**Rome, 28-30 mai 2003**



Distribution: GÉNÉRALE

**WFP/EB.A/2003/11**

5 novembre 2003

ORIGINAL: ANGLAIS

## **RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA SESSION ANNUELLE DE 2003 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Conformément aux méthodes de travail du Conseil d'administration, le présent document reflète les points principaux des délibérations que le Secrétariat devra prendre en considération pour la mise en oeuvre des décisions et recommandations figurant dans le document WFP/EB.A/2003/10.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).



## TABLE DES MATIÈRES

|   | Page |
|---|------|
| <b>QUESTIONS STRATÉGIQUES ACTUELLES ET FUTURES</b>  |      |
| 2003/EB.A/1 Questions stratégiques actuelles et futures   | 1    |
| <b>RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR EXÉCUTIF POUR 2002</b>   |      |
| 2003/EB.A/2 Rapport annuel du Directeur exécutif pour 2002  | 3    |
| <b>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</b>  |      |
| 2003/EB.A/3 Aide alimentaire et moyens de subsistance dans les situations d'urgence: stratégies du PAM                    | 5    |
| 2003/EB.A/4 Politique du PAM en matière de dons de produits alimentaires issus de la biotechnologie                       | 7    |
| <b>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</b>   |      |
| 2003/EB.A/5 Questions sur les politiques de financement   | 8    |
| 2003/EB.A/6 Rapport financier général   | 9    |
| 2003/EB.A/7 Amendements au Règlement financier du PAM   | 11   |
| <b>RAPPORTS D'ÉVALUATION</b>  |      |
| 2003/EB.A/8 Plan de travail du Bureau de l'évaluation pour 2003–2004  | 11   |
| 2003/EB.A/9 Note d'information sur la gestion axée sur les résultats, mai 2003  | 12   |
| <b>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</b>   |      |
| 2003/EB.A/10 Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2002             | 13   |
| 2003/EB.A/11 Politique du PAM régissant le recrutement du personnel et la représentation géographique des États Membres   | 14   |
| <b>QUESTIONS DIVERSES</b>   |      |
| 2003/EB.A/12 Réunion sur les activités du Groupe directeur sur la gouvernance   | 14   |
| 2003/EB.A/13 Réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM—New York, 6–9 juin 2003 | 15   |
| 2003/EB.A/14 Examen de la conduite des débats et de la gestion des délais impartis  | 15   |





## QUESTIONS STRATÉGIQUES ACTUELLES ET FUTURES

### Questions stratégiques actuelles et futures (2003/EB.A/1)

1. Le Directeur exécutif, dans son exposé oral des principaux défis auxquels le Programme serait confronté au cours de l'année à venir, a commencé par souligner que l'année écoulée avait été marquée pour le PAM par des sollicitations sans précédent, spécialement pour ce qui était des ressources. Il a ensuite présenté un enregistrement vidéo d'un programme américain de nouvelles télévisées consacré à une campagne de publicité de Benetton à l'appui du programme d'alimentation scolaire mené par le PAM en Afghanistan avec un financement du Gouvernement indien. Le Directeur exécutif a fait observer que cet enregistrement vidéo illustre le type de collaboration bénéfique de part et d'autre que le Programme avait l'intention de développer et de renforcer.
2. S'agissant de la situation en Iraq, le Directeur exécutif s'est dit heureux de pouvoir signaler que, grâce aux réserves existantes de produits alimentaires et l'efficacité des efforts de prépositionnement de vivres déployés avant le conflit, les besoins alimentaires de la population iraquienne avaient été satisfaits comme il convient et que la crise alimentaire que l'on craignait avait pu être évitée. En outre, le conflit n'avait presque pas fait de réfugiés et il y avait eu moins de personnes déplacées dans leur propre pays qu'on ne l'avait prédit.
3. Le Directeur exécutif a fait savoir que le budget d'aide humanitaire à l'Iraq serait sans doute de l'ordre de 1,8 à 2,2 milliards de dollars et qu'à ce jour, il avait été reçu 700 millions de dollars de plus de 30 donateurs. Compte tenu des contrats conclus dans le cadre de l'opération pétrole contre nourriture, l'on pouvait penser que le financement mobilisé serait suffisant. Pendant la période juin-octobre, le PAM importerait dans le pays 480 000 tonnes de produits par mois qui seraient distribuées aux 27 millions d'habitants du pays et l'on espérait que, d'ici à décembre, le Ministère du commerce extérieur pourrait assumer la responsabilité de cette opération. En outre, il était probable que le système public de distribution, qui avait si bien fonctionné avant la crise, serait à nouveau sur pied d'ici à la fin de l'année.
4. Le Directeur exécutif a loué l'œuvre accomplie par le personnel du PAM en Iraq, soulignant que la présence de 240 fonctionnaires dans la région (soit 20 pour cent du total des effectifs déployés par le PAM dans le monde) illustre l'ampleur de l'opération.
5. En dépit du succès dont avaient été couronnés les efforts entrepris en Iraq, le Directeur exécutif a insisté sur le fait qu'il importait que l'attention mondiale ne demeure pas centrée exclusivement sur cette région, car cela risquerait de distraire les donateurs qui pourraient autrement fournir un appui financier pour d'autres régions dans le besoin. La prochaine réunion au sommet du G8 serait une occasion de centrer l'attention sur le renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique et sur la nécessité de mobiliser des ressources à cette fin.
6. Après avoir présenté un enregistrement d'un autre programme de nouvelles télévisées, consacré cette fois-ci à la situation en Éthiopie, le Directeur exécutif s'est dit particulièrement préoccupé par la situation dans ce pays ainsi qu'en Érythrée. Selon lui, d'ici au milieu de l'été, 14 millions d'Éthiopiens seraient menacés. En outre, en Érythrée, le PAM devrait sans doute nourrir 4,6 millions de personnes.



7. Le Directeur exécutif s'est dit encouragé par la situation de l'agriculture en Afrique australe, qui serait sans doute meilleure que prévue. Il a informé le Conseil qu'il ressortait des évaluations conjointes FAO/PAM en Afrique australe qu'une bonne récolte, en 2004, pourrait considérablement réduire les quantités de produits alimentaires devant être importées, encore que la situation au Zimbabwe resterait difficile. Abordant la question du VIH/SIDA dans la région, il a rendu compte des résultats donnés par les partenariats conclus par le PAM et a décrit comment OCHA, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme ONUSIDA, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'UNICEF, le PNUD et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), opérant par le biais du mécanisme régional de coordination interinstitutions pour l'Afrique australe (RIACSO), collaboraient dans six pays d'Afrique.
8. Le Directeur exécutif a mis en relief les problèmes auxquels se heurtait le PAM dans plusieurs pays, comme la situation des réfugiés rapatriés en Afghanistan, les difficultés logistiques en République populaire démocratique de Corée et la situation des personnes déplacées en Colombie. Le PAM était pleinement sollicité partout dans le monde, et s'emploierait comme par le passé à faire en sorte que la communauté mondiale continue de prêter attention à *toutes* les régions dans le besoin.
9. En réponse aux préoccupations exprimées par le Conseil, le Directeur exécutif a fait observer que tous les rapports de 2002 (aussi bien les rapports financiers que les rapports normalisés sur les projets) avaient été établis dans les délais. Il a énuméré ensuite les autres domaines dans lesquels le PAM s'était employé à répondre aux préoccupations du Conseil: notamment, le PAM s'était engagé à mettre en place un système de gestion axée sur les résultats, à installer le Système mondial et réseau d'information du PAM (WINGS) dans tous les bureaux de pays et à assurer 24 heures sur 24 un système d'aide aux usagers du système; à suivre une méthode de budgétisation à base zéro; à renforcer ses relations avec la société civile; et à créer des partenariats authentiques avec les organisations non gouvernementales (ONG). Le Directeur exécutif a mentionné également les initiatives prises pour mettre en œuvre les politiques de promotion de la parité entre les sexes et une nouvelle stratégie de gestion des ressources humaines.
10. S'agissant de la demande de membres du Conseil tendant à ce que le PAM s'attache à élargir sa base de donateurs et à rehausser sa visibilité, le Directeur exécutif a expliqué que le Programme collaborait avec les sociétés qui appuyaient l'action du PAM, TPG et BBDO, pour affiner ses stratégies de communication et de mobilisation de fonds.
11. Le Directeur exécutif a décrit la restructuration récente du Programme et a fait savoir qu'il conviendrait de créer un quatrième poste au niveau de Sous-Secrétaire général (SSG), faisant observer qu'il était logique que le PAM, étant la plus grande institution humanitaire du monde et le plus grand programme des Nations Unies, ait quatre postes de ce niveau. Par ailleurs, il a reconnu la nécessité de renforcer la formation et la gestion financière dans les bureaux de pays, notamment pour alléger le travail administratif auquel ces bureaux devaient faire face. Se référant au Compte d'intervention immédiate (CII), le Directeur exécutif a insisté sur le fait que le PAM avait besoin d'un mécanisme mieux approprié pour faire face rapidement aux problèmes et pour gérer les risques. Il a expliqué que lorsqu'il se présentait une situation d'urgence, un temps précieux étant souvent perdu faute d'un système adéquat permettant d'intervenir rapidement et qu'il fallait tirer un meilleur parti du CII.



12. Le Directeur exécutif s'est dit encouragé par l'accent mis par le PAM sur la création de partenariats, par la collaboration récente entre la FAO et le PAM pour la recherche d'une nouvelle approche des évaluations et par la collaboration qui était prévue entre le PAM, la FAO et le FIDA pour veiller à ce que les communautés rurales aient accès aux intrants agricoles. Il a également mentionné les activités qu'il était envisagé de réaliser en participation avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international ainsi qu'une nouvelle entreprise d'une grande envergure devant être menée avec la FAO et la Communauté européenne.
13. Le Conseil a félicité le Directeur exécutif aussi bien de son exposé que de l'excellent travail qu'il avait accompli pendant sa première année de fonction, notamment en mettant l'accent sur la gestion axée sur les résultats, la présentation de rapports ponctuels et l'élargissement de la base de donateurs. Les membres ont également pris note du dur labeur que le PAM avait mené à bien dans des conditions difficiles et ont souligné la confiance que les pays donateurs du monde entier avaient dans le PAM, comme en témoignait le niveau élevé des contributions que le Programme avait reçues.
14. Le Conseil a félicité le PAM de ses efforts louables en Iraq et en particulier d'avoir, en prépositionnant des produits alimentaires, réussi à prévenir l'apparition redoutée d'une crise alimentaire. Il a également souligné les efforts déployés par le Programme pour fournir une assistance aux 14 millions de personnes dans le besoin en Afrique australe, qui avaient permis d'éviter ce qui aurait très certainement pris les proportions d'une famine dans cette région du monde. De nombreux membres se sont associés à l'observation du Directeur exécutif concernant la nécessité pour les donateurs de ne pas oublier les besoins en Afrique et ont encouragé le PAM à jouer un rôle encore plus dynamique à cet égard.

## RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR EXÉCUTIF POUR 2002

### Rapport annuel du Directeur exécutif pour 2002 (2003/EB.A/2)

15. S'exprimant au nom du Programme, le Directeur exécutif a fait part de ses regrets au représentant de l'Algérie et à tous les Algériens pour les lourdes pertes en vies humaines suite au récent tremblement de terre qui avait secoué le pays. Présentant le Rapport annuel, le Secrétariat a souligné à nouveau toute l'ampleur des opérations menées en 2002: une aide avait été fournie à 72 millions de personnes dans 82 pays grâce à des contributions de plus de 1,8 milliard de dollars. Les opérations en Afrique avaient représenté plus de la moitié des activités du PAM. Le Rapport annuel comprenait un certain nombre de données demandées par le Conseil lors de sa session précédente, dont des informations sur la gestion axée sur les résultats, les activités d'achat de produits alimentaires et un résumé des travaux du Conseil d'administration. La section II du rapport était structurée suivant la présentation commune du système des Nations Unies et mettait en relief la contribution du PAM à la coopération interinstitutions et à la réalisation des objectifs du système des Nations Unies. Selon cette présentation, le rapport devait comprendre des recommandations sur les questions intersectorielles, et huit recommandations de cette nature y avaient par conséquent été incluses.
16. Le Conseil a été unanime à féliciter chaleureusement le PAM des activités menées en 2002 et a rendu hommage au Directeur exécutif pour l'impact positif qu'il avait eu sur le Programme. Le Conseil s'est également dit satisfait de la clarté du Rapport annuel.



17. Le Président du Conseil a rappelé que le Rapport annuel pour 2002 serait le dernier à être présenté sous sa forme actuelle et que le rapport pour 2004 serait un rapport sur les performances. Aussi des suggestions du Conseil touchant la présentation et le contenu du Rapport annuel d'exécution pourraient-elles être utiles. Il a été expliqué que le rapport à l'examen ne contenait que des informations financières limitées, lesquelles étaient exposées plus en détail dans le Rapport financier général. Les deux documents devaient être considérés comme complémentaires.
18. Plusieurs membres ont appuyé le rapport dans son ensemble mais certains ont exprimé des réserves au sujet de certaines des recommandations figurant au paragraphe 136 du rapport. Il a été convenu qu'il fallait examiner celles-ci plus avant et que les recommandations révisées seraient incorporées aux décisions et recommandations approuvées par le Conseil.
19. Plusieurs représentants ont manifesté leur inquiétude devant la diminution continue des ressources mises à la disposition du PAM pour ses activités de développement, ce qui entraverait la capacité du Programme de satisfaire les besoins des personnes souffrant d'une faim chronique et d'aider à renforcer la capacité des populations de résister lorsque des chocs menaçaient leur sécurité alimentaire. D'autres se sont dit préoccupés par la capacité du PAM d'intervenir rapidement lorsque surgissaient des situations d'urgence. Les contributions des donateurs non habituels aussi bien qu'habituels étaient des bienvenues et étaient vivement appréciées, mais un petit nombre d'importants contributeurs continueraient sans doute de constituer la principale source de financement du PAM. Simultanément, il a été souligné qu'il fallait élargir la base de donateurs.
20. Des suggestions ont été formulées quant aux solutions qui pourraient être apportées à ces problèmes, qui pourraient notamment consister à mettre en œuvre des approches de financement novatrices et décentralisées; à élargir les possibilités d'utilisation du Compte d'intervention immédiate pour mettre le PAM mieux à même d'intervenir rapidement en cas de crise; et à élaborer de nouvelles règles et de nouvelles politiques pour permettre aux donateurs non habituels de verser des contributions au PAM. Sur ce dernier point, toutefois, plusieurs membres ont réitéré qu'il importait de respecter le principe de recouvrement intégral des coûts. L'espoir a été exprimé que l'on pouvait trouver le moyen d'accroître les contributions multilatérales, ce qui permettrait au PAM de répartir les ressources de façon plus souple.
21. La volonté manifestée par le PAM de faire des objectifs de développement du Millénaire les principes directeurs de ses activités a été généralement approuvée. Il a été souligné qu'il fallait maintenir une série unique de buts et objectifs clairement définis.
22. Le Conseil s'est félicité de la tendance à l'augmentation des achats de produits alimentaires dans les pays en développement et a suggéré que les donateurs accroissent leurs contributions en espèces pour que le Programme puisse acheter des produits alimentaires sur les marchés locaux.
23. Les activités d'alimentation scolaire ont été vivement appréciées étant donné qu'elles avaient à la fois un impact positif immédiat sur la capacité d'apprendre des enfants et des avantages à plus longue échéance du point de vue du développement communautaire. Un donateur a fait savoir qu'il avait l'intention, pour l'avenir, d'accroître considérablement son appui aux activités d'alimentation scolaire.
24. Les membres ont généralement approuvé les initiatives de budgétisation sur une base zéro et de gestion axée sur les résultats ainsi que les modifications organisationnelles et administratives connexes, qui permettraient au PAM d'évaluer les résultats de ses activités





d'une façon allant au-delà d'une simple mesure du volume de produits alimentaires livrés et du nombre de bénéficiaires.

25. Plusieurs membres ont relevé l'importance de la collaboration avec les autres institutions basées à Rome et les autres organismes des Nations Unies. Les efforts déployés par le PAM dans ce sens ont été chaleureusement approuvés. Mettre un accent plus marqué sur la programmation conjointe pourrait avoir des effets bénéfiques sur l'efficacité et l'impact des activités et permettre au PAM de participer plus efficacement à la mise en œuvre d'approches sectorielles.
26. Plusieurs autres questions ont été évoquées, et il a notamment été demandé au Secrétariat d'envisager de soumettre au Conseil d'administration des documents plus courts précédés d'un résumé. En outre, il a été posé la question de savoir si le rapport annuel était un rapport du Directeur exécutif au Conseil d'administration ou un rapport du Conseil d'administration du PAM au Conseil économique et social. Le Secrétariat a expliqué qu'il s'agissait d'un rapport du Directeur exécutif (aussi bien au Conseil d'administration qu'au Conseil de la FAO) qui était communiqué, avec un résumé des activités et des décisions et recommandations finales du Conseil, au Conseil économique et social.
27. La réponse à l'observation selon laquelle le paragraphe 136 du rapport contenait surtout des recommandations touchant les activités de développement, le Secrétariat a rappelé au Conseil que le rapport suivait la structure prescrite par le Groupe des Nations Unies pour le développement, dont il ressortait que l'accent devait être mis principalement sur les aspects du développement. En réponse à la crainte exprimée par le Conseil que les recommandations figurant dans le rapport soient excessivement axées sur l'aide alimentaire, le Secrétariat a fait observer que les recommandations formulées cette année l'avaient été à la suite de l'observation formulée par le Conseil il y a deux ans, à savoir que les recommandations étaient trop générales et devaient être axées plus directement sur les questions intéressant le PAM.
28. Pour ce qui est des achats de produits alimentaires dans les pays en développement, le Secrétariat a rappelé au Conseil que cette activité était limitée par les ressources en espèces disponibles à cette fin. Il fallait tenir compte aussi de l'impact négatif que des achats locaux pouvaient avoir sur des marchés fragiles. Le Secrétariat a informé le Conseil qu'il avait l'intention de lui soumettre à sa troisième session ordinaire, en octobre, un document sur les achats locaux de produits alimentaires.

## QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

### **Aide alimentaire et moyens de subsistance dans les situations d'urgence: stratégies du PAM (2003/EB.A/3)**

29. Lorsqu'il a présenté le point de l'ordre du jour concernant l'aide alimentaire et les moyens de subsistance, le Secrétariat a mis en relief plusieurs des principaux thèmes évoqués dans le document, à savoir: i) l'importance des analyses; ii) la nécessité de disposer de moyens financiers appropriés pour pouvoir intervenir rapidement; iii) des limitations de l'aide alimentaire lorsque celle-ci était la seule forme d'assistance fournie; et iv) la nécessité de créer des partenariats et d'un appui des donateurs aux partenaires du PAM.



30. Le Conseil a exprimé sa satisfaction du document, relevant qu'il correspondait aux priorités stratégiques qui étaient dans le Plan stratégique. Il a reconnu que l'approche fondée sur les moyens de subsistance était un pas dans la bonne direction et un exemple de lien efficace entre les secours d'urgence et l'aide au développement, et a appuyé l'intention manifestée par le PAM dans le document de continuer à accorder la priorité la plus élevée aux activités tendant à sauver des vies humaines.
31. Le Conseil s'est dit heureux de constater qu'il était reconnu dans le document que l'aide alimentaire n'était pas toujours l'intervention la mieux appropriée pour soutenir les moyens de subsistance. La plupart des membres ont mis en relief l'importance des partenariats et souligné que, lorsqu'il y avait lieu, l'aide alimentaire ne devrait être qu'un élément d'une stratégie d'ensemble de soutien des moyens de subsistance. Plusieurs membres ont demandé si la communauté humanitaire internationale convenait de l'importance d'intégrer des approches de préservation des moyens de subsistance aux interventions d'urgence. Quelques membres ont également rappelé au PAM que si l'aide alimentaire permettait d'éviter un épuisement des avoirs, elle créait également un risque de dépendance, de sorte qu'il importait de cibler soigneusement cette aide et d'élaborer des stratégies de retrait progressif.
32. Quelques membres ont noté que le document avait peut-être sous-estimé les difficultés liées à une approche de soutien des moyens de subsistance, particulièrement pour ce qui était des ressources en personnel et des coûts à prévoir, et ont suggéré que l'Organisation devait s'engager à renforcer les compétences de son personnel et à modifier les modalités de dotation en ressources pour pouvoir programmer comme il convient les activités et intervenir rapidement. Les stratégies de soutien des moyens de subsistance devraient être considérées comme un *élément* important de tous les programmes du PAM, sans toutefois estomper les distinctions entre les différentes catégories d'activités.
33. Le Secrétariat a reconnu que la question des partenariats aurait dû être traitée plus en détail dans le document, en faisant observer que celui-ci avait eu pour but de préciser le rôle du PAM et d'améliorer l'efficacité des efforts déployés par le Programme pour soutenir les moyens de subsistance dans le cadre des interventions humanitaires de plus large portée. Le PAM était conscient de ce que l'aide alimentaire était un moyen parmi d'autres de préserver les avoirs et de soutenir les moyens de subsistance et qu'il était essentiel de créer des partenariats solides avec des acteurs très divers. Cela dit, les compétences nécessaires pour planifier les activités de soutien des moyens de subsistance étaient à bien des égards semblables à celles qu'exigeait une bonne programmation, et que la question serait abordée dans le cadre d'un effort plus large, conformément au Plan stratégique. Le Secrétariat a fait savoir que le PAM est conscient de la nécessité d'améliorer continuellement son "mécanisme" interne, c'est-à-dire les activités ACV, les évaluations des besoins, etc. Il a souligné en outre que le ciblage n'était pas seulement une question de chiffres et que, dans le ciblage de cette activité, le PAM tenait compte des traditions et des valeurs des pays.
34. Par ailleurs, le Secrétariat a fait savoir qu'il avait consulté différents partenaires (dont la FAO, le HCR et les ONG) à ce sujet, aussi bien sur le terrain qu'au siège, et que chacun s'accordait de reconnaître que les approches de soutien des moyens de subsistance devraient être intégrées aux interventions d'urgence mais qu'il y avait beaucoup à apprendre quant à la façon d'y parvenir. Pour ce qui était de l'intégration d'approches axées sur les moyens de subsistance aux processus d'appels communs, le Secrétariat a précisé que si ces processus ne comportaient pas de section particulièrement consacrée à ces approches, ces dernières étaient souvent intégrées aux différentes sections sectorielles. Le Secrétariat a souligné en outre qu'il importait de mobiliser un financement aussi bien pour



les composantes de produits alimentaires que pour les composantes d'articles non alimentaires des appels communs.

35. Pour ce qui était des points d'entrée et des stratégies de retrait et de la question de savoir jusqu'où le PAM pouvait s'engager, le Secrétariat a fait observer que le Programme pouvait intervenir plus rapidement pour préserver les avoirs dans les pays où il menait déjà des programmes depuis longtemps, ce qui lui avait permis de nouer de bonnes relations et de compter sur une base d'informations à jour, par exemple dans les pays touchés par des catastrophes naturelles récurrentes. Dans les pays où le PAM n'était pas déjà représenté, les efforts tendraient surtout à améliorer les systèmes internes pour pouvoir évaluer les besoins et intervenir rapidement, mais le moment précis auquel le PAM devrait intervenir et mettre fin à son assistance devrait être déterminé au cas par cas.

### **Politique du PAM en matière de dons de produits alimentaires issus de la biotechnologie (2003/EB.A/4)**

36. Le Secrétariat a présenté le point de l'ordre du jour à l'examen, faisant observer que la politique exposée dans le document dont le Conseil était saisi avait été formulée à la suite de consultations détaillées avec les Directeurs généraux de la FAO, de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'OMS et, qu'en l'absence de tout accord multilatéral sous l'égide de l'OMC et du Codex Alimentarius, c'était cette politique que le PAM avait l'intention d'appliquer, sous réserve des modifications que pourrait lui apporter le Conseil. Il a souligné que le principe primordial qui inspirait la politique du PAM était de respecter le droit de chaque pays de décider comment il entendait accepter ou donner des aliments génétiquement modifiés au titre de l'aide alimentaire. Le Secrétariat a fait savoir que le PAM avait distribué des aliments génétiquement modifiés à des dizaines de millions de bénéficiaires sans que soit signalé aucun effet néfaste, ne pouvait pas vraiment fournir une alimentation supplémentaire et thérapeutique en l'absence de tels aliments et était certain de l'innocuité de ces derniers, comme l'avaient confirmé les donateurs. Le Secrétariat a déclaré que la politique initialement présentée au Conseil à sa session d'octobre 2002 demeurait en vigueur, et que les donateurs conservaient le droit de stipuler si leurs contributions pourraient ou non être utilisées pour acheter des aliments génétiquement modifiés.
37. Les délégations ont exprimé un certain nombre d'avis de caractère général au sujet des aliments génétiquement modifiés. Elles ont mentionné la nécessité d'évaluer soigneusement l'impact potentiel des aliments génétiquement modifiés sur l'environnement et la santé, le fait que ces aliments pouvaient aider les pays en développement à renforcer leur sécurité alimentaire, le droit de chacun de décider des types d'aliments qu'il mange et le droit de ceux qui ont faim de ne pas se voir priver par le gouvernement de produits alimentaires dont l'innocuité était scientifiquement établie. Plusieurs délégations ont évoqué le Protocole de Cartagena et souligné qu'il devrait être pris en considération lorsqu'il aurait été ratifié.
38. S'agissant du document proprement dit, la plupart des délégations ont spécifiquement appuyé le principe qui était à la base de la politique du PAM, à savoir que les décisions devaient être prises au plan national. Plusieurs délégations ont exprimé des doutes au sujet du paragraphe 7 du projet, qui exposait les différentes approches que les gouvernements pouvaient suivre à propos des importations d'aliments génétiquement modifiés. À la suite de consultations guidées par le Rapporteur, le paragraphe en question a été légèrement modifié pour indiquer clairement qu'il n'entendait pas être descriptif et a été déplacé pour être incorporé dans la section "Contexte" du document. D'autres délégations ont exprimé le souhait que la question des politiques suivies par les donateurs soit développée, en demandant instamment au Programme alimentaire mondial de rester ouvert au dialogue



inhérent à cette question, et que le texte précise que la politique soumise au Conseil à sa session d'octobre 2002 demeurerait en vigueur. À la suite des consultations menées par le Rapporteur, le texte a été modifié dans ce sens.

39. Plusieurs délégations ont demandé des détails sur la façon dont la politique générale serait appliquée et comment les bureaux de pays traitaient la question des dons d'aliments génétiquement modifiés ainsi que de la question du paiement, le cas échéant, des dépenses de meunerie ou de traitement connexes. Le Secrétariat a assuré les membres du Conseil que les directeurs de pays suivaient de près les politiques appliquées par les pays en matière d'importation, consultaient les gouvernements bénéficiaires au sujet de tous les dons et étaient au courant des schémas de production et de commerce des aliments génétiquement modifiés. Il a fait savoir que de plus amples détails sur les directives opérationnelles établies à ce sujet seraient communiqués au Conseil dans un document qui serait soumis à ce dernier pour information à sa session d'octobre 2003.

## RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

### Questions sur les politiques de financement (2003/EB.A/5)

40. Présentant le document contenant les questions sur les politiques de financement, le Secrétariat a fait savoir que celui-ci était étroitement lié au Plan stratégique, au Plan de gestion et à l'initiative visant la budgétisation à base zéro.
41. L'accent a été mis sur la nécessité de soumettre les politiques de financement à un examen constant à la lumière des situations nouvelles qui émergeaient. Les prochains examens de ces politiques (constituant dorénavant le "Cadre des politiques financières") seraient donc incorporés aux processus d'élaboration du Plan stratégique et du Plan de gestion.
42. Le Secrétariat a également fait observer qu'avant de mener à bien un examen approfondi de ces politiques, il conviendrait de passer les procédures sous-jacentes en revue. Un examen des procédures de l'Organisation avait été entrepris et porterait essentiellement sur le rendement des contributions et des liquidités. Le Conseil s'est félicité de cette initiative et attendait avec intérêt d'être tenu informé de l'avancement de cet examen.
43. Le Secrétariat a indiqué que des discussions sur l'harmonisation étaient actuellement menées par le groupe de travail du Groupe des Nations Unies pour le développement et que l'évolution de leurs travaux serait exposée au Conseil. Des difficultés inhérentes à l'harmonisation des politiques du PAM avec celles des autres organisations des Nations Unies étaient survenues en raison de divergences fondamentales entre les organisations. Le Conseil a exprimé l'opinion qu'il fallait, malgré ces divergences, poursuivre l'harmonisation de ces politiques si cela devait aboutir à des synergies concrètes entre les organisations.
44. En débattant de la question de la flexibilité dans l'utilisation des ressources, le Conseil a observé que le degré de souplesse dans l'utilisation des contributions variait en fonction du donateur, et que toute modification des modalités de gestion des contributions devait s'accompagner d'une modification des modalités s'appliquant aux donateurs. Le Conseil a également relevé qu'il incombait aux donateurs d'accroître la flexibilité autorisée.
45. Le Secrétariat a réaffirmé que les propositions concernant la flexibilité n'avaient pas pour objet de changer le montant des contributions ni les arrangements convenus avec les donateurs, mais de mieux utiliser les contributions des donateurs dans les limites du montant convenu.



46. Une suggestion a été formulée selon laquelle un guichet de financement supplémentaire —à mi-chemin entre les contributions multilatérales à emploi spécifique et les contributions multilatérales— pourrait s'avérer utile dans la comptabilisation des contributions destinées non pas à des projets, mais à des zones géographiques ou à un projet spécifique.
47. Des améliorations en matière de transparence, d'établissement des rapports et de discipline budgétaire, et une meilleure gestion financière encouragerait également les donateurs à accorder une plus grande souplesse dans l'utilisation de leurs contributions. Le Conseil veillerait davantage à ces questions, notamment aux compétences et aux systèmes de l'Organisation en matière de gestion financière.
48. Le Secrétariat a réaffirmé que les contributions multilatérales en espèces restaient préférables, et que des efforts continueraient d'être déployés pour accroître les contributions.
49. Le Conseil a exprimé l'avis que le niveau des soldes de liquidités de l'Organisation restait encore trop élevé, tout en reconnaissant les efforts considérables fournis par le Secrétariat pour résoudre cette question.
50. Le Secrétariat a indiqué que les principes régissant l'établissement des rapports avec le secteur privé énoncés dans le document avaient jusqu'à présent donné satisfaction. Le Conseil a fait observer que les rapports entre le PAM et les donateurs du secteur privé devaient avoir lieu dans un cadre bien défini et qu'ils devaient être transparents. Le débat sur les nouveaux donateurs a mis en relief l'importance d'élargir la base de donateurs du PAM conformément à l'objectif d'accroître le volume des produits alimentaires pouvant être livrés aux bénéficiaires. Les modalités de participation des nouveaux donateurs seraient définies au cours de plus amples discussions.
51. Le Conseil attendait avec intérêt le prochain Plan de gestion pour 2004–2005, lequel devait suivre une méthode de budgétisation à base zéro et identifier les coûts d'appui fixes et variables, ainsi que les coûts de la catégorie des services administratifs et d'appui aux programmes (AAP) pouvant être reclassés dans celle des coûts d'appui directs (CAD).
52. En examinant les mécanismes de financement, le Conseil a convenu que les mécanismes actuels n'étaient pas appropriés, et a accueilli favorablement les idées novatrices présentées dans le document. Il a également relevé le besoin d'identifier les risques clairement et dit attendre avec intérêt de nouvelles conclusions et recommandations à ce sujet.

### **Rapport financier général (2003/EB.A/6)**

53. Le Secrétariat a présenté le Rapport financier général qui traitait un certain nombre de questions financières. Le document avait été élaboré conformément aux demandes précédemment faites par le Conseil visant à rationaliser les divers documents financiers. Le Comité financier de la FAO et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) avaient examiné ces documents et soumis leur avis au Conseil.
54. Le Secrétariat a présenté les principales sections du rapport, en faisant remarquer que celui-ci contenait le premier rapport financier intérimaire établi dernièrement au cours d'un exercice biennal, et que la politique de comptabilisation des recettes était passée d'une comptabilité de caisse à une comptabilité d'exercice. Il a ensuite présenté la composition des soldes de trésorerie et expliqué que des mesures étaient actuellement prises pour gérer le niveau de ces soldes en améliorant les procédures internes. En 2002, les placements du PAM avaient été effectués de façon judicieuse et donné de bons résultats malgré un climat peu propice aux investissements. Le Secrétariat a fait savoir qu'en 2002, 220 projets supplémentaires avaient été clos du point de vue opérationnel et que des discussions se



poursuivaient avec les donateurs aux fins d'une reprogrammation des soldes inutilisés des projets clos et des autres comptes. L'utilisation de ressources en espèces pour acheter des produits dans des pays développés et en développement, et des renseignements sur les contributions des pays en développement et des pays donateurs non habituels ont également été présentés. Les deux dernières sections du rapport portaient sur les procédures applicables au Fonds d'équipement, qui feraient l'objet d'un rapport dans le cadre du Plan de gestion, et sur les procédures régissant le Compte de péréquation AAP, qui feraient l'objet d'un rapport dans le cadre des états financiers de l'exercice biennal.

55. Le Conseil s'est réjoui de la rationalisation de la présentation des questions financières en un seul document. Il a fait observer que cette nouvelle présentation comprenait des questions courantes et d'autres plus ponctuelles, et pris note des commentaires émis par le Comité financier de la FAO, notamment concernant le paragraphe 35 du rapport.
56. Répondant à une question, le Secrétariat a assuré le Conseil que le CII était utilisé comme un fonds autorenouvelable et reconstitué au fur et à mesure des besoins. Répondant à une autre question sur le niveau des soldes des contributions à recevoir, le Secrétariat a fait observer que certains de ces soldes étaient en voie d'être amortis. Il a également reconnu la nécessité d'accélérer l'utilisation des contributions à recevoir et des liquidités afin d'acheminer plus rapidement les vivres aux bénéficiaires, et de réduire les soldes des contributions et les soldes de trésorerie. Des mesures avaient été prises à cette fin.
57. En réponse à des questions concernant la gestion des placements, le Secrétariat a expliqué que ceux-ci étaient effectués sous la supervision d'un comité interne des placements qui recevait les conseils indépendants de membres externes. Les fonds étaient principalement gérés par des gestionnaires extérieurs recrutés après un processus de sélection approfondi. Ces fonds étaient placés avec prudence dans des valeurs à revenu fixe, et les performances des gestionnaires des placements étaient suivies de près. Étant donné le niveau des fonds détenus à titre fiduciaire par certains bureaux décentralisés, une politique permettant au siège de fournir une aide dans la gestion et le placement de ces fonds était en cours d'élaboration. Le Conseil a exprimé le souhait d'être tenu informé de la mise au point de cette politique régissant le placement des fonds locaux. Il a convenu que l'approche suivie par le Secrétariat concernant la gestion des placements était à la fois avisée et efficace.
58. L'importance d'adopter une approche rigoureuse pour la clôture des projets a été soulignée, tout comme celle de doter les bureaux de pays du système WINGS, en assurant une formation approfondie. Le Secrétariat a informé le Conseil que, après la mise en place complète de WINGS à la fin de cette année, l'objectif serait d'obtenir chaque mois des états financiers sur les projets afin d'identifier les soldes pouvant être utilisés. Une attention particulière serait accordée à la nécessité de former comme il convient le personnel des bureaux régionaux et celui des bureaux de pays afin qu'ils gèrent le système le plus efficacement possible. Le Conseil s'est dit satisfait des avancées faites dans la reprogrammation des fonds et a demandé une date approximative d'achèvement de cette opération. Le Secrétariat a fait savoir que, sous réserve de la décision de chaque donateur, la reprogrammation devrait être terminée d'ici la fin de l'année 2003.
59. Répondant à une question portant sur le degré des détails des procédures relatives au Fonds d'équipement, le Secrétariat a insisté sur le fait d'adopter des politiques claires et un dispositif systématique de gestion du Fonds d'équipement. L'amélioration du système informatique, qui exige un investissement majeur ne pouvant pas être inscrit convenablement au budget sur une base annuelle, a été donnée comme exemple d'utilisation du Fonds d'équipement. De plus amples renseignements seraient fournis au Conseil dans le cadre du Plan de gestion de l'exercice biennal.



60. Le Conseil a noté que les options envisageables énoncées dans le document pour l'utilisation possible du Compte de péréquation AAP seraient soumises au Conseil pour examen à une date ultérieure, lorsque le Conseil examinerait les états financiers de l'exercice biennal 2002–2003.

### **Amendements au Règlement financier du PAM (2003/EB.A/7)**

61. Le Secrétariat a expliqué que les amendements apportés au Règlement financier du PAM avaient été proposés pour refléter deux changements déjà approuvés par le Conseil suite à la conclusion du Groupe de travail sur la gouvernance (2000/EB.3/1), à savoir la transformation du "Plan stratégique et financier" en "Plan stratégique" et celle du "Budget du PAM" en "Plan de gestion" de l'exercice biennal. Le Conseil a donné son aval aux amendements apportés.

---

## **RAPPORTS D'ÉVALUATION**

### **Plan de travail du Bureau de l'évaluation pour 2003–2004 (2003/EB.A/8)**

62. Le Secrétariat, présentant ce point de l'ordre du jour, a rappelé au Conseil que le plan de travail du Bureau de l'évaluation était un document "évolutif" et devrait par conséquent être adapté à la lumière des changements de circonstance. Les incidences de la décentralisation sur les évaluations ont également été mentionnées. Le Président a fait savoir au Conseil que le cycle du plan de travail du Bureau de l'évaluation serait aligné sur le Plan de gestion biennal à partir d'octobre 2003.
63. Le Conseil a appuyé les activités menées par le Bureau de l'évaluation et a exprimé le souhait que son plan de travail fasse désormais partie du Plan de gestion biennal.
64. Beaucoup de membres du Conseil se sont interrogés sur l'absence de budget dans le plan de travail et ont exprimé le souhait que les évaluations soient financées intégralement au titre du budget AAP. Il a été expliqué que, désormais, le budget de l'évaluation serait reflété explicitement dans le Plan de gestion et que les deux documents auraient été fusionnés. Pour ce qui était du financement des évaluations, le Secrétariat a expliqué que le PAM cherchait le moyen de faire en sorte que les évaluations soient moins tributaires des CAD.
65. Le Conseil s'est interrogé sur les raisons de l'absence de plans d'évaluations conjointes. Le Secrétariat a expliqué que le PAM étudiait la question et exploiterait les possibilités de mener des évaluations conjointes avec le Fonds international de développement agricole (FIDA), la FAO et d'autres organismes des Nations Unies. Le PAM participait déjà à l'examen conjoint mené par le Comité permanent interorganisations sous la direction d'OCHA.
66. Le Conseil s'est également dit préoccupé par le coût des évaluations et le travail considérable qu'elles exigeaient. Le Directeur exécutif a mis en relief l'importance qu'il attachait aux évaluations, considérant qu'elles étaient un outil de gestion important pour le PAM et tant qu'institution toujours en quête d'apprendre, et il a assuré le Conseil qu'il existerait un budget de base suffisant pour les évaluations.



67. Le Conseil a suggéré qu'à l'avenir, le document devrait être considéré comme "pour approbation" plutôt que "pour information". Étant donné que le plan de travail du Bureau de l'évaluation ferait désormais partie du Plan de gestion biennal, qui était soumis au Conseil pour approbation, le plan de travail serait donc inévitablement soumis aussi au Conseil pour approbation.
68. Le Conseil s'est félicité de ce que le PAM s'oriente non plus tant vers des évaluations de projet mais vers des évaluations thématiques et a considéré qu'il fallait mettre davantage en relief l'action du PAM relevant d'opérations humanitaires et d'interventions d'urgence. Le Secrétariat a répondu que, comme les évaluations à mi-parcours des programmes de pays étaient obligatoires, le bureau n'avait qu'une capacité limitée d'évaluer des opérations humanitaires. Il a ajouté que le nombre d'évaluations auxquelles le PAM pouvait procéder était limité. Un membre du Conseil s'est demandé s'il serait possible de créer de nouvelles *catégories* d'évaluations concernant différents aspects des activités du PAM (par exemple des évaluations des services logistiques ou de l'élaboration de plans d'intervention en cas d'urgence). Le Secrétariat a répondu que le PAM avait déjà commencé à le faire, comme le montrait un "examen" récent axé sur la nutrition qui avait porté sur des programmes spécifiques sous cet angle particulier en vue de tirer les enseignements des résultats obtenus pour les incorporer aux programmes menés dans d'autres pays. Un autre exemple était l'examen des activités du Centre logistique commun des Nations Unies en Afghanistan.
69. Le Conseil a mentionné qu'il fallait garantir l'indépendance des activités d'évaluation. Beaucoup de membres ont mentionné les efforts déployés à cet égard par le FIDA, citant cette organisation comme un modèle, et d'autres ont relevé que la tendance, au sein du système des Nations Unies, était à une indépendance accrue. Un membre du Conseil a néanmoins suggéré que le PAM soit comparé aux autres organismes des Nations Unies plutôt qu'à une institution financière internationale comme le FIDA, et un autre a souligné que les efforts entrepris par le FIDA étaient encore loin d'avoir abouti.
70. En réponse à ces observations, le Directeur exécutif a rappelé au Conseil que des institutions financières comme le FIDA et des institutions opérationnelles comme le PAM traitaient de questions différentes et ne suivaient pas les mêmes approches. Le Président a rappelé au Conseil que le document directif révisé sur l'évaluation qui devait lui être soumis en octobre aborderait la question de l'indépendance des activités d'évaluation ainsi que celle de savoir si celle-ci devrait relever des responsabilités du chef du Secrétariat ou du Conseil d'administration. Ce dernier dit attendre avec intérêt de prendre connaissance de ce document directif.

### **Note d'information sur la gestion axée sur les résultats, mai 2003 (2003/EB.A/9)**

71. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le document mis à jour concernant la gestion axée sur les résultats et appuyé les efforts entrepris par le PAM dans ce domaine. Les mesures adoptées par le Directeur exécutif pour renforcer la gestion axée sur les résultats étaient encourageantes, et tel était le cas en particulier de la création de la nouvelle Division de la gestion axée sur les résultats. Il s'est félicité également de l'accent mis par le PAM sur les résultats obtenus au niveau des produits —au moyen de l'utilisation d'indicateurs non seulement quantitatifs mais aussi qualitatifs— tel qu'il était reflété dans la matrice de résultats du Plan stratégique, qui constituait de l'avis du Conseil un outil clé pour la gestion axée sur les résultats.





72. Le Conseil, soulignant qu'il s'agissait d'une entreprise de grande envergure, s'est demandé si le PAM était conscient des difficultés inhérentes à l'accomplissement des tâches qu'exigeait une gestion axée sur les résultats: mise en place des systèmes nécessaires de collecte de données, présentation de rapports sur les enseignements retirés, ajustement des opérations et, surtout, application de cette modalité de gestion au niveau de l'ensemble de l'Organisation. Le Secrétariat, en réponse à cette observation, a fait savoir que le PAM était effectivement conscient de ces difficultés et qu'il s'était déjà attaché à les résoudre à l'étape de la conception du système. Reconnaisant l'importance d'une formation à l'échelle de l'ensemble de l'Organisation, le Secrétariat a mentionné le programme de formation qui devait commencer prochainement dans le contexte de l'évaluation des capacités de gestion axée sur les résultats des bureaux de pays.
73. Quelques membres du Conseil ont regretté que la mise en oeuvre d'une gestion axée sur les résultats n'ait pas avancé aussi rapidement au PAM qu'au sein d'autres fonds et programmes, mais se sont dit encouragés par les mesures que le Programme avait adoptées jusqu'à présent, en particulier depuis la nomination du nouveau Directeur exécutif, pour mettre en oeuvre cette approche. D'autres membres ont exprimé le souhait que le PAM coopère avec d'autres organismes des Nations Unies en ce qui concerne l'élaboration de rapports conjoints sur les résultats, soulignant que le Programme ne devrait pas inventer son propre système.
74. Plusieurs membres ont souhaité savoir quand une série complète d'indicateurs de résultat aurait été élaborée. Le Secrétariat a estimé que la première série d'indicateurs complets sur les produits serait soumise au Conseil dans le Rapport annuel d'exécution, sous forme provisoire en mai 2004 puis de façon complète en mai 2005. Le Conseil a dit attendre avec intérêt les futurs rapports sur cette question et la suite de la discussion sur ce point.

## QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

### Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2002 (2003/EB.A/10)

75. Lorsqu'il a présenté le Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2002, le Secrétariat a souligné qu'il fallait, pour désagréable qu'elle soit, s'attaquer à la question des pertes de produits car elle affectait les bénéficiaires et aussi parce que les donateurs étaient préoccupés par l'efficacité des systèmes de suivi des produits. Il avait été entrepris un audit interne des pertes pour essayer de résoudre les problèmes rencontrés. Le Secrétariat a donné au Conseil l'assurance que le niveau des pertes, en pourcentage des produits manutentionnés, n'avait pas beaucoup augmenté pendant la période considérée. Il a été noté que le PAM était le seul organisme des Nations Unies à rendre compte des pertes de manière aussi transparente.
76. En réponse aux questions posées et observations formulées par le Conseil, le Secrétariat a reconnu qu'il fallait améliorer les directives et les systèmes de suivi, en particulier pour contrôler les mouvements entre la livraison aux partenaires d'exécution et les points de distribution finale. Le Système d'analyse et de suivi des mouvements des produits (COMPAS), dont la mise en place dans tous les bureaux régionaux et bureaux de pays serait achevée avant la fin de 2003, renforcerait les capacités à cet égard. En outre, l'on améliorerait la formation du personnel des partenaires d'exécution.



77. Dans le contexte du programme du PAM au Bangladesh, il a été relevé que le gouvernement de ce pays était lui aussi résolu à réduire les pertes et accueillerait favorablement toute suggestion du PAM quant au meilleur moyen d'y parvenir; les mesures de caractère juridique qui avaient été prises pour réduire les pertes résultant de vol avaient déjà donné de bons résultats. L'on s'attaquait également à la corruption, qui constituait un problème majeur. L'un des enseignements retirés de ces efforts était que lorsque les produits étaient bien emballés et bien gardés, il n'y avait pas de pertes. Des mesures étaient adoptées pour mettre en oeuvre les recommandations de l'audit.
78. Le Conseil a exprimé sa satisfaction du rapport et des interventions des membres et a dit attendre avec intérêt un compte-rendu détaillé des mesures prises comme suite à l'audit. Le Commissaire aux comptes a été invité à faire porter son attention sur cette question.

### **Politique du PAM régissant le recrutement du personnel et la représentation géographique des États Membres (2003/EB.A/11)**

79. En présentant le document, le Secrétariat a fait remarquer que comme le Programme était une organisation financée par des contributions volontaires, il avait l'obligation de respecter les quotas établis par pays pour le recrutement de son personnel, et que la méthodologie proposée ne devait donc avoir qu'un caractère indicatif.
80. De l'avis général, le document avait été présenté tardivement. De nombreux membres ont également souligné la représentation insuffisante de leurs pays/régions au sein des effectifs du PAM. Le Conseil a constaté le bon fonctionnement du programme d'administrateurs auxiliaires, mais certains membres ont estimé que les principes régissant ce programme devaient être révisés pour permettre une plus grande représentation des participants provenant de pays en développement. Certains membres ont insisté sur la nécessité pour le PAM de poursuivre ses efforts en vue de parvenir à une représentation équitable entre hommes et femmes. Un membre a demandé que le PAM ne cède à aucune pression émanant d'un quelconque État pour favoriser le recrutement de personnes à des postes spécifiques.
81. Au vu de cette situation, le Directeur exécutif a proposé, avec l'aval du Conseil, qu'un nouveau document soit soumis à une prochaine session

---

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Réunion sur les activités du Groupe directeur sur la gouvernance (2003/EB.A/12)**

82. Le Président a informé le Conseil des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du projet sur la gouvernance que le Conseil avait approuvé en 2000 (WFP/EB.A/2000/4-D), ajoutant que le Groupe directeur sur la gouvernance et le Secrétariat passaient périodiquement en revue les faits nouveaux intervenus dans le domaine de la gouvernance et qu'il avait été établi une matrice pour suivre constamment les progrès accomplis. Cette matrice était actuellement à l'examen et l'on s'employait à élaborer une feuille de route pour que chaque mesure reçoive la priorité appropriée.



### **Réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM—New York, 6–9 juin 2003 (2003/EB.A/13)**

83. Le Président, informant le Conseil de la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM qui devait se tenir prochainement à New York, du 6 au 9 juin 2003, a mentionné qu'un accord était intervenu pour inclure à l'ordre du jour cinq thèmes principaux (point 1: Simplification et harmonisation; point 2: Transition des secours vers le développement; point 3: Après Monterrey; point 4: VIH/SIDA; et point 5: Suivi des objectifs de développement du Millénaire, étude du cas du Népal) et que le PAM serait représenté par trois membres du Bureau. Relevant qu'il n'avait pas encore été établi de règlement intérieur pour ces réunions conjointes et qu'un accord n'était pas encore intervenu au sujet de la forme que revêtiraient les rapports sur les résultats des réunions, le Président a précisé que les membres du Bureau feraient rapport sur ces réunions au Conseil en octobre, lorsque serait discutée l'utilité de ces réunions conjointes.

### **Examen de la conduite des débats et de la gestion des délais impartis (2003/EB.A/14)**

84. Il a été convenu que le temps imparti au Conseil avait été utilisé efficacement et que la session avait été planifiée convenablement. On a également souligné la nécessité d'élaborer un calendrier pratique, de se limiter à des interventions et des discussions concises, et d'introduire un organigramme dans le prochain Rapport annuel.

